# Note aux S1 n°12

4 décembre 2023

Edito : Pour dire NON à la réforme Macron-Grandjean des LP ! - Mutations INTER 2024 - Conseil Syndical Académique : Venez ! Participez à la vie syndicale ! - Préparons le rapport de force ! Inscrivez-vous ! - Brèves : Aménagement d'horaires pour raison de santé, Détachement, CFP, ISS Voie Pro, CAPPEI

## Pour dire NON à la réforme Macron-Grandjean des LP !

L'Intersyndicale académique de la Voie Pro s'est réunie vendredi soir à l'initiative du SNETAA-FO dans les locaux de l'UD FO de la Gironde à Bordeaux. La CGT, la FSU (Snes, Snep, Snuep) et le Sgen-CFDT étaient présents. Le Se-UNSA nous a communiqué sa position par téléphone.

Toutes les organisations syndicales ont exprimé le souhait d'une mobilisation académique et ont expliqué qu'il fallait absolument éviter de proposer aux collègues des lieux de rassemblements départementaux...La dispersion des forces ne doit pas avoir lieu.

Le 12 doit être une journée de grève réussie et de mobilisation conséquente afin qu'une suite plus « dure » puisse être envisagée.

Il a donc été décidé de permettre aux grévistes de se retrouver le 12 décembre en Assemblée Générale à la Bourse du travail à Bordeaux à 11h30, avant de se rassembler à 14h devant le Rectorat. Une demande d'audience à la Rectrice sera déposée par l'Intersyndicale. Une manifestation entre le Rectorat et la place de la Victoire à l'issue de l'audience est également envisagée (tout dépendra du nombre de manifestants).

A noter que Sgen-CFDT et le Se-UNSA nous ont expliqué qu'ils devaient attendre la fin des réunions de travail avec le ministère avant de s'associer officiellement à cette mobilisation... Oui, l'espoir fait vivre... Mais au vu des discussions, nous pouvons déjà imaginer aisément que ces deux organisations nous rejoindront !

A noter également que le SNALC et SUD Education, tous deux absents vendredi soir, nous ont signifié samedi vouloir rejoindre cette mobilisation...

Il devrait donc s'agir d'une large intersyndicale qui appelle à dire NON à la réforme Macron-Grandjean des LP ce 12 décembre !

Un communiqué commun est en train d'être finalisé et sera diffusé dès mardi matin !

**Nous comptons sur le plus grand nombre, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !**

**EM**

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

## Mutations INTER 2024

Le serveur SIAM est maintenant fermé. Non, il n'est plus possible de participer au mouvement INTER, sauf cas très exceptionnels (décès d'un enfant, mutation non prévisible du conjoint, etc.).

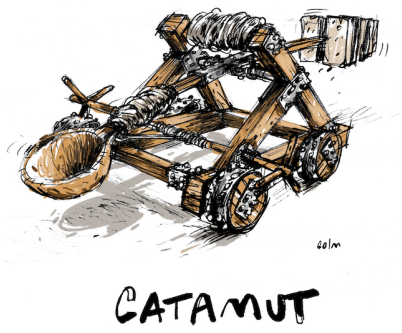


Nous espérons que vous avez pu télécharger l'accusé de réception via SIAM et que vous avez pu l'imprimer avant de le transmettre à votre chef d'établissement accompagné de tous les justificatifs nécessaires à la validation de vos barèmes.

Ces accusés de réception, accompagnés de tous les justificatifs, sont **à retourner à la DPE par votre chef d'établissement** pour mardi 5 décembre au plus tard. Si un agent a fait une demande formulée au titre du handicap, alors il doit lui-même l'adresser via la Poste à la DPE.

Avant les vacances de fin d'année, si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous invitons à nous retourner une copie de votre dossier accompagnée de notre « **4 pages spécial mutations** ».

**Les participants à ce mouvement pourront consulter leur barème via iProf à partir du 10 janvier.** En cas d'erreur ou d'oubli, les contestations seront possibles jusqu'au 25 janvier.

N'hésitez pas à venir vers le SNETAA-FO si besoin. Les barèmes seront arrêtés le 30 janvier 2024.

Les PLP ne doivent pas passer à côté de leur droit à mutation.

## Conseil Syndical Académique : Venez ! Participez à la vie syndicale !

Nous tiendrons notre premier CSA de cette année scolaire **au LP Paul Bert à Bayonne le jeudi 21 décembre**.

Lors de ce CSA, nous commencerons par faire le point sur l'actualité syndicale nationale et académique. Nous devrons aussi voter un renouvellement en partie du Bureau Académique.

Ensuite, nous parlerons de la réforme des LP.

Puis, nous vous expliquerons quel sera désormais le processus d'élaboration de la carte des formations professionnelles. C'est important, car les équipes pédagogiques devront désormais y être associées.

Nous aborderons également les problématiques des conditions de travail et de la protection des personnels, de l'inclusion systématique avec son acte 2 et de la formation par apprentissage dans le cadre de la mixité des publics et des parcours. Nous tenterons également de répondre à toutes les questions.

Un secrétaire national, voire notre Secrétaire Général, sera présent.

Quoi qu'il en soit, si vous ne l'avez pas encore fait, **merci de vous inscrire via le lien suivant : https://forms.gle/RZiX8629BWf6h1EK6.** Vous recevrez ensuite une convocation.

Attention, date butoir pour faire votre demande d'autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement : **dimanche 17 décembre** (3 jours avant).

Préparons le rapport de force ! Inscrivez-vous !

FO 33

# PRÉPARONS LE RAPPORT DE FORCE !

Salarié(e)s, Fonctionnaires, Retraité(e)s, Jeunes, Privé(e)s d'emploi :

## MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2023 À 17 H 30

## MEETING REVENDICATIF

UNION DÉPARTEMENTALE FO GIRONDE

EN PRÉSENCE DE
FRÉDÉRIC SOUILLOT
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CGT-FORCE OUVRIÈRE

**SALAIRES**
**RETRAITES**
**SERVICES PUBLICS**
**PROTECTION SOCIALE**

Flashez-moi pour vous inscrire !

**DROIT DU TRAVAIL DROIT SYNDICAL**
**LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES**

Meeting suivi d'un apéritif fraternel

17/19 Quai de la Monnaie à BORDEAUX – Tram C ou D – arrêt St Michel

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

# Brèves

## Aménagement d'horaires pour raison de santé

Les personnels enseignants confrontés à une altération de leur état de santé peuvent solliciter un allègement de service ou un aménagement de leur emploi du temps. La **date butoir** pour faire une demande est le **vendredi 15 décembre**. Tous les détails sont dans **la « Note aux S1 » du 13 novembre 2023**.

## Détachement :

Vous trouverez en ligne **la circulaire académique concernant le détachement dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et PsyEN**. Les personnels enseignants du 2nd degré souhaitant un changement de code discipline dans le même corps ne relèvent pas du détachement. Ils devront s'inscrire dans le cadre de la note de service académique de l'académie de Bordeaux « reconversion qualification habilitation » diffusée fin janvier 2024. De même, les enseignants déjà engagés dans un parcours de changement de code discipline en 2023-2024, ne relèvent pas non plus d'une demande de détachement. Ils seront contactés par le bureau SARH2.

## CFP 2024-2025

Les personnels titulaires, stagiaires et contractuels peuvent bénéficier d'un congé de formation professionnelle. Ils sont attribués sur 6 mois dans le cadre d'une préparation au concours et sur la durée réelle de la formation dans les autres cas. Date butoir pour faire une demande : **jeudi 14 décembre 2023.** Depuis l'année 2017, très peu de PLP peuvent obtenir un CFP et il faut attendre au moins 5 ans avant d'obtenir satisfaction ! **Voir tous les détails sur notre « Note aux S1 » du 20 novembre 2023.**

## ISS Voie Pro

Nous avons été interpellés par quelques collègues qui ne percevaient plus l'ISS Voie Pro… Pour rappel, si vous (enseignants de LP, SEP & EREA, y compris les enseignants d'EPS) effectuez au moins 6 heures en classe de 1ère ou Terminale Bac Pro ou en CAP, alors vous devez voir sur votre bulletin de salaire une ligne : « ISS Voie pro » (33,33 €/mois). Si tel n'est pas le cas, alors c'est vers votre chef d'établissement qu'il faut vous tourner… Il devra le signaler à la DPE afin que l'erreur soit réparée. Et si vous avez aussi été oublié les années précédentes, alors vous pouvez tenter de réclamer votre dû en remontant au maximum de 4 années

## CAPPEI

Les inscriptions au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive débutent ce lundi 4 décembre 2023 à 12h et se clôtureront le vendredi 5 janvier 2024 à 23h59. Les inscriptions s'effectuent sur internet :

www.ac-bordeaux.fr,
Rubrique « Concours – Formation – Métiers – RH ».

Voir les conditions d'inscription directement sur le site…

# Agenda

**Mardi 19 décembre**
Comité Social d'Administration Académique

**Jeudi 21 décembre**
Conseil Syndical Académique à Bayonne

**Jeudi 21 décembre**
Comité Social d'Administration Spécial Région Académique